

-----  
UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITE CURSUS PARAMEDICAUX ET MAÏEUTIQUE

133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

TELEPHONE : 05 62 88 90 71

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET  
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES  
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA  
1<sup>ERE</sup> ANNEE D'ETUDES  
DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE  
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE  
2019-2020**

- VU l'Arrêté du 20 Octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 17 juin 2019
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 3 septembre 2019

# **A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

Les enseignements de la première année d'orthoptie sont organisés pour l'année universitaire 2018-2019, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

## **1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques**

### **SEMESTRE 1**

- UE1 - Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie
- UE2 - Optique géométrique, optique physiologique
- UE3 - Réfraction
- UE4 - Physiologie du système visuel, physiologie neuro sensorielle
- UE5 - Acuités visuelles et leurs anomalies
- UE6 - Anglais
- UE7 - Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision
- UE8 - Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire
- UE13 - Hygiène et gestion des risques
- UE16 - Pathologies générales
- UE18 - Psychopathologie - Neurophysiologie

### **SEMESTRE 2**

- UE9 - Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire
- UE10 - Explorations fonctionnelles
- UE11 - Bilan orthoptique
- UE12 - Déontologie et éthique : historique de la profession
- UE14 - Pathologies ophtalmologiques
- UE17 - Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales
- UE21 - Santé publique
- UE Libre - Informatique
- UE24 - Phénomène de privation visuelle et Amblyopie fonctionnelle
- UE6 - Anglais

#### **- Les Enseignements Dirigés**

Matériel orthoptique – Champ visuel - Exploration fonctionnelle – Réfraction

## **2 – Les Unités d'Enseignements Pratiques**

Se présentent sous forme de stages hospitaliers en 1ère année, en fonction du référentiel de formation  
Soit 1 semaine au semestre 1 banalisé sur le vendredi et 3 semaines au semestre 2

# **B- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

## **I – LES EXAMENS**

### **1 Modalités des contrôles**

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

### **2 Sessions d'examens**

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

### 3 Organisation des épreuves

#### SEMESTRE 1

UE	DISCIPLINE	NATURE DES EPREUVES	DUREE	NOTATION	NOTE GLOBALE UE	ECTS
UE1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique et histologie.	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3 à 6 QROC	30 mn		/30	3
UE2 Optique géométrique, optique physiologique	Optique géométrique et physiologique 1	4 QROC et 2 QR et/ou 5 à 10 QCM	1h		/30	3
UE3 Réfraction	Réfraction	2CC			/40	4
UE4 Physiologie du système visuel, physiologie neuro sensorielle	Physiologie du système visuel / neurosensorielle	3 QROC et 3 QR	2h		/40	4
UE5 acuités visuelles et leurs anomalies	Acuités visuelles	4 à 10 QROC	1h		/30	3
UE6 Anglais	Anglais	Question synthèse sur doc vus en cours + vocabulaire et grammaire	1h30		/20	1
UE7 Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision	Neuro- Anatomie	4 à 10 QROC	1h	/15	/30	2
	Anatomie cervico faciale	4 à 10 QROC		/15		
UE8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	Physiologie de la vision binoculaire et appareil oculomoteur	2 CC			/40	3
UE13 Hygiène et gestion des risques	Hygiène et gestion des risques	Contrôle continu sur les TD en présentiel			ADM/AJ	1
UE16 Pathologies générales	Pathologies générales	2CC			/20	2
UE18 Psychopathologie Neurophysiologie	Psychopathologie	2 QROC	1h	/15	/30	2
	Neurophysiologie	2 QROC		/15		
STAGES					ADM/AJ	2

30ECTS

## SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINE	NATURE DES EPREUVES	DUREE	NOTATION	NOTE GLOBALE UE	ECTS
<b>UE9</b> Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire	<b>Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire</b>	2 QROC 2CC 2CC	45 mn épreuve écrite		/50	4
<b>UE10</b> Explorations fonctionnelles	<b>Explorations fonctionnelles</b>	4 à 10 QROC	1h	/30	/30	3
		Contrôle continu sur les TD en présentiel		ADM/AJ		
<b>UE11</b> Bilan orthoptique	<b>Bilan Orthoptique</b>	2 CC + 2 CC			/50	5
<b>UE12</b> Déontologie et éthique : historique de la profession	<b>Déontologie/ Ethique</b>	4 à 10 QROC	30mn		/10	1
<b>UE14</b> Pathologies ophtalmologiques et sensorimotrices	<b>Pathologie ophtalmologiques</b>	4 à 10 QROC	1h		/30	2
<b>UE17</b> Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	<b>Electrophysiologie-angiographie - explorations fonctionnelles</b>	Contrôle continu sur les TD en présentiel		ADM/AJ	ADM/AJ	4
<b>UE21</b> Santé Publique	<b>Santé publique</b>	2 à 3 QDC ou 4 à 8 CROC ou 1 à 2 QR ou 6 à 10 QCM	1h		/30	3
<b>UE Libre</b> Informatique*	<b>Informatique</b>	C2I - 60 QCM + 1 Contrôle continu	45 mn		/20	2
<b>UE24</b> Phénomène de privation visuelle et Amblyopie fonctionnelle	<b>Amblyopie et phénomène de privation</b>	2 CC			/20	3
<b>UE6</b> Anglais	<b>Anglais</b>	Oral	10 mn		/20	1
<b>STAGE</b>		CC			ADM/AJ	2

30 ECTS

\*Pour l'épreuve d'informatique, Le contrôle de connaissances est réalisé par un questionnaire de type QCM dont les questions sont tirées dans la base nationale de certification accessible via la plateforme nationale de certification QCM du C2i niveau 1. Chaque question est associée à un domaine de compétences. Pour chaque domaine, au minimum 12 questions doivent être posées. Les modalités de calcul du score obtenu à un QCM sont décrites en annexe III de la circulaire conformément à la circulaire sur le site du ministère de l'enseignement supérieur :

[HTTPS://C2I.EDUCATION.FR/SPIP.PHP?ARTICLE101](https://c2i.education.fr/spip.php?article101)

## 4 - Absences

### Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.  
La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.  
Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

### Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

### Stages :

La présence aux stages est **obligatoire**

1<sup>er</sup> semestre : 1 stage d'une semaine réparti en 10 demi-journées à l'hôpital

2<sup>ème</sup> semestre : 1 stage de 3 semaines réparti en 30 demi-journées à l'hôpital

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.

Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

## II -ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

### 1. Admission en 2<sup>ème</sup> année du certificat de capacité d'orthoptie

#### - 1<sup>ère</sup> SESSION des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE \*
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE ( note strictement inférieure à 6/20)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

\* La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20
- N'avoir aucune note éliminatoire (inférieure à 6/20)

#### - 2<sup>ème</sup> SESSION des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2<sup>ème</sup> session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Ils conservent la discipline dans laquelle ils ont obtenu la moyenne pour l'UE7 et l'UE18.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2<sup>ème</sup> session sont les mêmes que celles de la 1<sup>ère</sup> session sauf pour les contrôles continus (cf tableau ci-dessous) et pour :

**UE 6 ANGLAIS** : ORAL 15 mn ;

## Nature des épreuves pour le Contrôle Continu (CC) en 2<sup>ème</sup> session :

UE	Rappel session 1	NATURE DES EPREUVES
UE3 Réfraction	CC	1 Ecrit de 1h
UE8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	CC	Ecrit de 30 mn
	CC	Ecrit de 30 mn
UE 9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire	CC	Ecrit de 30 mn
	CC	Ecrit de 30 mn
UE 10 Explorations fonctionnelles	TD présentiel	Oral 15 mn
UE 11 Bilan orthoptique	CC	Ecrit de 30 mn
	CC	Ecrit de 30 mn
UE16 Pathologies générales	CC	1 Ecrit de 1h
UE 17 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	TD présentiel	Oral 15 mn
UE 24 Phénomène de privation visuelle et Amblyopie fonctionnelle	CC	1 écrit 1h

Les règles de compensation sont identiques à la 1<sup>ère</sup> session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

### 2 Condition de redoublement.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2<sup>ème</sup> session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques...

Toulouse le, 11 septembre 2019

La Présidente de l'Université  
  
Régine André Obrecht

